

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT QUATRE JANVIER** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit janvier, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Stéphane GAILLARD, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Laurence GODENIR
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Bernard CHAYELAIN-CADET
M. Yoann COURSEL a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU
M. Hugo CHAVANNE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-006

Autorisation de
dépenses
d'investissement avant
le vote du budget 2024.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1 ;
CONSIDERANT que les budgets de la Commune seront adoptés avant le 15 avril 2024, il convient d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur du quart autorisé sur l'exercice 2023,
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances et administration générale du 15 janvier 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 27 voix pour

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, comme suit pour chacun des budgets municipaux :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Montant voté au titre de 2023	Montant autorisé dans l'attente du vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	59 855.60€	14 963.90€
21 – Immobilisations corporelles	1 356 394.88€	339 098.72€
27 – Autres immobilisations financières	15 562€	3 890.50€
TOTAL	1 431 812,48€	357 953.12€

BUDGET CONCESSION PORTUAIRE

Chapitre	Montant voté au titre de 2023	Montant autorisé dans l'attente du vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles		
21 – Immobilisations corporelles	107 644€	26 911€
TOTAL	107 644€	26 911€

BUDGET EAU

Chapitre	Montant voté au titre de 2023	Montant autorisé dans l'attente du vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	71 920.85€	17 980.21€
21 – Immobilisations corporelles	1 276 162.23€	319 040.55€
TOTAL	1 348 083.08€	337 020.77€

BUDGET FORET

Chapitre	Montant voté au titre de 2023	Montant autorisé dans l'attente du vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles		
21 – Immobilisations corporelles	122 215.88€	30 553.97€
TOTAL	122 215.88€	30 553.97€

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE



Le Maire,
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de
l'Etat le :
Publié le